

# Le Mensuel

DE POMPIGNAC

## EN BREF

> **POULET RÔTI.** A la Brasserie des sports, vous pouvez désormais commander et retirer des poulets rôtis le samedi et le dimanche matin. Plus d'informations et tarifs auprès de Fabrice Milpied 05 56 72 30 39 / 06 76 38 76 66, 2 place de l'Entre-Deux Mers.

> **ASSOCIATION // Le scrabble reprend dès le 21 septembre.** Le lundi 22 juin 2015 après avoir partagé le repas au restaurant de Pompignac, les adhérents du scrabble se sont retrouvés dans la salle des Associations pour la dernière séance de la saison. Le club rouvrira ses portes le lundi 21 septembre 2015 à 14 heures. Les parties de scrabble ont lieu les deuxième et quatrième lundis de chaque mois dans la salle de réunion de la salle des Associations (à côté de l'église). Les parties se jouent en duplicate sur une durée de deux heures environ dans une ambiance très conviviale (mais sérieuse).

> **STATION D'EAU POTABLE DE ROQUEBERT.** Jeudi 3 septembre, nettoyage de la bâche (réservoir tampon). Cette intervention durera une journée. Des perturbations pourront être ressenties sur le réseau : baisse de débit et de pression sur le réseau d'eau potable. Opérateur : pour le SIAO de Carbon Blanc, auquel la commune est affilié, Lyonnaise des Eaux, Agence Vallée de Garonne, tél. : 05 57 57 20 00.  
(NB : La station de pompage de Roquebert se situe chemin de Perriche, à Pompignac).



Vous souhaitez nous communiquer une information, ou tout simplement nous contacter ?

Envoyez-nous un courrier électronique à :  
[lemensuel@pompignac.fr](mailto:lemensuel@pompignac.fr)

## À LA UNE

RENTRÉE SCOLAIRE, FOIRE DE POMPIGNAC, FORUM DES ASSOCIATIONS, CONCERTS...  
**BONNE RENTRÉE !**



## LISTES ÉLECTORALES

# RÉVISION EXCEPTIONNELLE POUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE DÉCEMBRE 2015

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais elle résulte également d'une obligation légale selon l'article L. 9 du code électoral : "L'inscription sur les listes électorales est obligatoire". Elle est indispensable pour pouvoir voter. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Pompignacais qui ont 18 ans et ont été recensés lors de la journée Défense et Citoyenneté sont en revanche inscrits d'office sur les listes électorales. C'est seulement s'ils n'ont pas été avisés de leur inscription d'office ou s'ils ont déménagé qu'ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription auprès de la mairie.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus, pour pouvoir voter à partir de l'année suivante.

**Exceptionnellement, en 2015,** et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrits sur les listes électorales et ainsi de

pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, **les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération pour 2015** et permettront de voter dès le mois de décembre. Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

Donc, si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de Pompignac, **vous avez jusqu'au 30 septembre 2015** pour vous inscrire si vous voulez voter dans cette commune pour les élections régionales.

De plus, les électeurs qui ont changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Vous trouverez tous les renseignements complémentaires en Mairie.

## RAPPEL

### PIÈCES À PRODUIRE POUR UNE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (*avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité,*



*etc.*) soit de la qualité de contribuable, qui s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq dernières années.

**A noter : prochaines élections régionales – 6 et 13 décembre 2015**

**Bureaux de vote : salle des fêtes**

## LA RENTRÉE DE L'ESPACE CITOYEN

### SOIRÉE FESTIVE DU VENDREDI 4 SEPT.

Les vacances se terminent, c'est la rentrée pour tous ! L'équipe de l'Espace Citoyen s'associe aux festivités des 5 et 6 septembre en proposant un temps de rencontre autour des créateurs Pompignacais (*peintres, sculpteurs, artisans d'art, vignerons...*).

Nous pourrons nous retrouver vendredi 4 septembre à 19h, pour un vernissage à la Maison des Solidarités (19 avenue de la Mairie) : inauguration de l'exposition des réalisations artistiques, qui sera suivie par un concert de musique baroque et romantique à l'église Saint-Martin. Le temps musical se terminera par une dégustation de vins et un pôt de l'amitié.

• Les **activités de l'Espace Citoyen** reprennent toutefois le mercredi 2 septembre à 13h30 pour l'atelier informatique et 14h pour les autres ateliers (*Maison des Solidarités*).

• Une **sortie à l'estuaire de la Gironde (phare de Richard)** sera proposée début Octobre. Transport par le bus communal, repas sur place à 15 euros. Voir pour inscription et tarif transport auprès de la Mairie.

• D'autres manifestations sont en prévision, notamment des **temps d'échanges, des conférences, des expositions, des ateliers de danses folkloriques et des bals populaires**.

## SALVONS LES COMMUNES

### JOURNÉE NATIONALE D'ACTION : SAMEDI 19 SEPTEMBRE

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités (30% de 2014 à 2017) impacte d'ores et déjà les investissements et les services publics locaux. Ayant toujours affirmé que les communes devaient participer à l'effort de réduction des déficits publics, l'Association des Maires de France est d'autant plus à l'aise pour dénoncer le caractère insoutenable et inéquitable de la contribution qui est demandée aux communes (30 % de leur dotation!). Les investissements vont baisser, ce qui impactera directement l'économie des territoires. Les rentrées d'impôts pour l'Etat seront moindres. En conséquence ce sera une mauvaise affaire pour tout le monde et les finances de l'Etat n'en tireront aucun véritable bénéfice. Ce calcul facile n'est malheureusement pas fait par le gouvernement, qui s'obstine à vouloir retirer aux collectivités locales les moyens auxquels elles ont droit, l'Etat prélevant des impôts sur les habitants de ces collectivités et sur les entreprises qui y sont implantées. Une réversion de ces prélèvements est normale et indispensable. A défaut, c'est l'impôt local qui devra prendre la relève et donc augmenter dans des proportions très importantes. Déjà certaines communes ont franchi le pas.

Compte tenu de la gravité de la situation et avant que le gouvernement n'arrête le projet de loi de

finances pour 2016, les maires de France ont décidé d'engager une journée nationale d'action, qui aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes. L'association des Maires s'appuie sur 17 000 délibérations de soutien déjà reçues, dont celle du conseil municipal de Pompignac. Cette journée du 19 septembre sera une journée d'information et de sensibilisation de la population, autour de la question du rôle irremplaçable des communes, qui assurent des services essentiels à la population, veillent à la cohésion sociale et préservent la qualité du "vivre ensemble", trop souvent fragilisées ou dénigrées. La commune de Pompignac instaure donc une journée de permanence, pour que les Pompignacais viennent échanger avec les élus, s'informer du fonctionnement des communes et des intercommunalités, proposer des idées et des solutions d'avenir, rédiger des motions à faire parvenir au gouvernement par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France, dialoguer avec les organes de presse et de communication...

**Les élus et les personnels attendent donc les Pompignacais, samedi 19 septembre, de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h, à la salle du périscolaire de l'école élémentaire. Entrée par la cour de l'Ecole. Venez nombreux !**

## NOUVELLES DISPOSITIONS POUR LE MOIS D'OCTOBRE

Dans plusieurs des publications du Mensuel, la municipalité a abordé la question des déchetteries, et particulièrement de la déchetterie VEOLIA, qui se trouve sur le territoire de la commune, avenue du Périgord. Certains Pompignacais ont l'habitude de déposer leurs déchets triés et recyclables chez Véolia. Or lors de la création de la Communauté des Communes en 2003 et du transfert à celle-ci de la compétence Déchets, le cas de Pompignac et de sa propre déchetterie n'a pas été pris en compte, bien malheureusement. La Communauté des Communes a transféré ensuite sa compétence au SEMOCTOM, syndicat intercommunal chargé des déchets, qui envoie des équipes de Saint Léon pour faire le ramassage des ordures ménagères, des recyclables et du verre, alors que nous avons sur le territoire de notre commune un organisme qui pourrait fort bien se charger de cela, à moindre coût, vu les distances moins importantes. Véolia se charge ainsi du ramassage pour le SMOM Rive Droite, auquel appartiennent les communes voisines, Yrac, Montussan, Sainte Eulalie... Mais Pompignac, qui héberge la déchetterie est traité par le SEMOCTOM, basé à 25 km ! Cette aberration, qui aurait pu être évitée par une négociation ferme lors de la constitution de la

communauté des communes, a un autre désavantage : pour l'apport personnel des déchets recyclables, l'accueil dans les déchetteries du SEMOCTOM (la plus proche étant à Tresses) est gratuit pour les particuliers (à raison de 250 kg par semaine, le reste étant payant), mais le dépôt à la déchetterie de Pompignac est payant, puisque cette entreprise n'est pas intégrée aux entreprises sous-traitantes du SEMOCTOM. Et ce n'est pas faute d'avoir agi avec insistance pour réduire les désagréments de cet héritage coûteux. La commune assume en fait les coûts de ces apports, qu'il est très difficile d'évaluer, les produits n'étant pas pesés à l'accueil. La facture s'élève à 45 000 € environ par an.

Après maintes tentatives pour réduire ces coûts ou les faire prendre en charge par le SEMOCTOM, comme cela vous a été relaté dans les articles précédents, et vu la conjoncture actuelle, où l'Etat se désengage et baisse de 30% sa participation au fonctionnement des communes, il est opportun de rééquilibrer les dépenses. Une possibilité serait de fermer totalement l'accès aux Pompignacais de la déchetterie Véolia, comme le proposent les élus de l'opposition (Francis Massé, Vincent Gibelin, Gérard Sébie, Christelle Le Divelec, Nathalie Papet). Mais ce serait un comble : la commune accueille

une entreprise (en supporte les nuisances), la communauté des communes encaisse les recettes des impôts que verse cette entreprise, et les Pompignacais n'auraient pas le droit de profiter des avantages de la proximité pour déposer leurs déchets recyclables ! La question qui se pose est autre : il s'agit de l'équilibre de la charge entre le contribuable et l'utilisateur. Actuellement, c'est le contribuable qui paie tout. Tous les Pompignacais paient pour les seuls usagers de la déchetterie. L'utilisateur, lui ne paie rien. A ce compte, vu la conjoncture, il faudrait augmenter les impôts pour continuer à assumer cette charge (rappelons que 45 000 €, c'est environ 4% d'augmentation des impôts locaux). La municipalité actuelle n'est pas dans cette orientation.

La décision qui a été prise est donc la suivante : il sera demandé à l'utilisateur de participer au coût des dépôts à la déchetterie Véolia. Cela a été déjà mis en place pour le service des bennes, il y a trois ans, et cette disposition a été bien acceptée.

**Pour l'heure, un nouveau système sera mis en place, et cela dès le 1<sup>er</sup> octobre 2015.**

- **vérification des droits** : seuls les Pompignacais (et les membres du SMOM Rive Droite) ont le droit de déposer des déchets chez Véolia. Aujourd'hui, le système des cartes ne permet

plus de vérifier ces droits, nombre de détenteurs de carte n'ayant rien à voir avec la commune de Pompignac. Les cartes seront remplacées par le contrôle des plaques d'immatriculation des véhicules (déjà en place).

- **achat par les usagers de carnets de dépôt en mairie.**

Prix du ticket : 5 €. Pour chaque dépôt, il faudra laisser un ticket au contrôle de la déchetterie. Cette mesure sera incitative pour amener au regroupement des objets et matériaux à déposer. Actuellement un usager qui vient déposer un simple seau à main de débris entraîne une facturation à la mairie d'1/4 de m<sup>3</sup> de matériaux tout venant, soit 300 kg, à 89 € la tonne, soit 30 € environ ! S'il faut remettre un ticket par voyage, on attendra d'avoir 1/4, 1/2 m<sup>3</sup> ou 1 m<sup>3</sup> (le maximum par semaine et par famille) avant de faire le déplacement. La participation des usagers contribuera à alléger la charge que représente pour la commune le maintien de ce service.

Pour le mois de septembre 2015, rien de changé. Le nouveau dispositif se mettra en place, comme indiqué plus haut, à partir du 1<sup>er</sup> octobre. De plus amples explications seront données en mairie et par voie de communiqués dans le courant du mois de septembre.

SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 SEPTEMBRE  
FOIRE DE POMPIGNAC

Rendez-vous le 6 septembre place de l'Entre-Deux-Mers à la Foire de Pompignac, pour décou-

vrir les stands des producteurs de vins, fromages, salaisons, miels..., le vide-grenier, pour assister à l'accueil des nouveaux Pompignacais, au forum des associations et, le 5 septembre, à la Plaine des Sports, pour le Défi Sport (voir article dans ce numéro). Une occasion de réunir les Pompignacais de tous âges autour de la fête, du sport et de la gastronomie pour une rentrée placée sous le signe de la convivialité.

Nous vous attendons nombreux autour des stands et des animations de la Foire de Pompignac, dès 8h30 (ouverture du vide-grenier).

**Programme détaillé sur [www.pompignac.fr](http://www.pompignac.fr) ou dans le Mensuel d'août.**

## JUDO CLUB POMPIGNAC

## RENTÉE SPORTIVE SUR LE TATAMI...

Après des vacances bien méritées, le judo club reprend ses activités à compter du lundi 07 septembre 2015. L'ensemble de l'équipe vous propose bien évidemment des cours de judo pour tous (à partir de 3 ans), mais également des cours de ju-jitsu, de taïso (renforcement musculaire), de self-défense féminine et de krav maga.

Afin de vous faire découvrir toutes ces activités, nous vous proposons de nous retrouver :

1/ le samedi 05 septembre 2015 à partir de 14h à la plaine des sports dans le cadre du Défi Sport organisé par la commune.

2/ le dimanche 06 septembre 2015 toute la journée à l'occasion du forum des associations de Pompignac.

3/ le samedi 12 septembre à partir de 14h, au dojo, à l'occasion des portes ouvertes du club.

**N'hésitez pas également à consulter notre site internet [www.judopompignac.fr](http://www.judopompignac.fr) pour tout renseignement complémentaire ou à contacter le 06.82.30.17.34.**

Bonne rentrée sportive.  
L'équipe du Judo club

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME CONFIRMÉ PAR LE TRIBUNAL.



### LE PLU, ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR D'UN TERRITOIRE

On se souvient que le Plan Local d'Urbanisme voté par l'ancienne équipe municipale en juin 2007, qui prévoyait d'urbaniser très largement les zones agricoles et naturelles de notre commune, avait été l'élément déclencheur d'une levée de boucliers de la population et la cause initiale de la présentation d'une nouvelle équipe et d'un nouveau programme aux élections municipales de 2008. Cette équipe élue, dirigée par le maire Denis Lopez, a immédiatement mis ce Plan Local d'Urbanisme en révision, pour le réorienter vers la défense de l'environnement et pour prévoir une urbanisation harmonieuse et maîtrisée. Le nouveau PLU permet ainsi :

- la sauvegarde des zones agricoles et naturelles, et des espaces boisés ;
- la constitution d'une ceinture verte et de circulations douces constituant une seconde ceinture, des liaisons entre les quartiers et des liaisons inter-villages ;
- la création d'une voie nouvelle pour régler la question de la sécurité de circulation de la traversée du bourg ;
- l'aménagement du centre bourg, resté désert jusque-là, structuré le long de la voie nouvelle, avec des bâtiments de service (*école, restaurant scolaire, bibliothèque, espaces culturels, espaces sportifs, pôle médical...*), des commerces et des logements ;
- l'accueil d'entreprises à proximité de la nationale 89, etc.

Le règlement a été entièrement revu, le zonage repris, les surfaces minimales pour construire rétablies, les coefficients d'occupation des sols réexaminés...

Ce travail a pris quatre années entières. Le nouveau PLU a été approuvé par le conseil municipal le 22 juillet 2013.

### LE PLU ATTAQUÉ, MAIS CONFORTÉ

Le PLU voté en 2013 a été immédiatement attaqué par les représentants de l'ancienne équipe, regroupés dans une association (*RAPP*), dirigée par M. Alain Roux, ou agissant séparément, comme M. Denis Elissalde, Mme et M. Juge, et quelques autres particuliers, les consorts Guimbertaud, Mme Richet et M. Renon, M. Mercier.

Après deux ans de procédure intense, initiée par ces six requérants, pour faire annuler le Plan Local de la Commune et faire ainsi renaître le PLU antérieur, celui de 2007 qui urbanisait activement le

territoire agricole et naturel, les requérants ont vu leurs demandes rejetées globalement par le Tribunal. Le PLU de la commune a été conforté et il est maintenant définitif.

### LES ARGUMENTS DE FORME BALAYÉS

Les avocats des requérants se sont communiqué leurs arguments et les requêtes, sensiblement identiques, contestent non seulement la totalité du PLU, mais aussi toute la démarche, la procédure, la concertation, les convocations du conseil municipal, le nombre des conseillers, les

votes, les affichages, le caractère exécutoire des délibérations, la transmission des dossiers aux personnes publiques associées, l'enquête publique, le travail du commissaire enquêteur, son analyse des observations du public, son avis personnel et motivé, les publications, le travail fait pour tenir compte des avis des personnes publiques et des observations recueillies pendant l'enquête publique...

Toutes ces contestations, d'un acharnement procédurier aussi remarquable que ridicule, ont été balayées par le Tribunal, qui a reconnu l'exacte régularité de l'ensemble des étapes de la procédure de révision de notre PLU, de la mise en révision en

2008 au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable en 2011, à l'arrêt du projet en 2012 et au bilan de la concertation, en passant par l'enquête publique entre octobre et novembre 2012 et en aboutissant à l'approbation du PLU le 22 juillet 2013. Aucune imperfection, si minime soit-elle, n'a été découverte à ce processus pourtant long et très complexe dans sa technicité et ses implications juridiques.

### LES CONTRE-VÉRITÉS RETOQUÉES

Les requérants ont alors cherché d'autres arguments, n'hésitant pas à affirmer le plus sérieuse-

ment possible l'inverse de ce qui se trouve effectivement dans le dossier même du PLU.

Ils affirment par exemple que le nouveau PLU ne respecterait pas l'environnement et pousserait à une consommation excessive des sols. Or c'est exactement le contraire, comme le note bien le Tribunal : "le projet d'aménagement et de développement durable a fixé pour objectif de maîtriser l'urbanisation et d'éviter l'étalement urbain, et la commune restitue 20 hectares à la zone agricole que le PLU de 2007 avait classés en zone constructible".

Les requérants contestent aussi la zone d'activité destinée à accueillir des entreprises à proximité de la N 89, alors que c'est bien là où sont les grandes circulations qu'il faut accueillir les entreprises. Ils contestent le classement des espaces boisés à conserver, alors qu'il "s'agit de mettre le PLU en conformité avec la réalité du terrain".

Ils contestent les emplacements réservés, en prétendant qu'ils ne sont pas expliqués ni justifiés, alors que le Tribunal leur indique les lieux du dossier où toutes les explications et les justifications sont données. Ils contestent le classement en zone à urbaniser du centre bourg, alors que c'est bien là qu'il faut construire.

Ils prétendent qu'il y a des zones Natura 2000 sur le territoire de la commune, alors que ce n'est pas le cas. Ils réclament une "évaluation

environnementale" alors qu'elle n'est nullement requise dans le cadre du PLU pompignacais, qui diminue les nuisances par rapport au PLU précédent, etc...

## LES INTÉRÊTS PRIVÉS RÉCUSÉS

Les conjoints Guimbertaud ont contesté le fait qu'une parcelle leur appartenant avenue de la Plaine soit classée en zone naturelle, pour boucler la ceinture verte, sur leur propriété de plusieurs hectares classée par ailleurs constructible. Le Tribunal a rejeté leur demande : "en l'état de prairie, cette parcelle a vocation à faire partie de la coupure verte d'entrée de bourg, conformément à l'objectif 2 du thème 3 du programme d'aménagement et de développement durable et son classement en zone naturelle n'est entaché d'aucune erreur manifeste d'appréciation".

M. Denis Elissalde a contesté la voie nouvelle et le déplacement sur cette voie de la départementale 241, en affirmant que le goulet d'étranglement de la traversée du vieux bourg ne constituait pas un problème de sécurité et que prévoir une déviation serait une erreur manifeste d'appréciation ! Il ajoute que la voie nouvelle va gêner son habitation. Le Tribunal lui répond que "le projet de déplacement de la route départementale 241 est justifié

par la nécessité de supprimer le danger que représente le goulet d'étranglement de la voie publique dans le centre bourg actuel", et qu'"aucun élément du dossier ne permet d'établir que l'incidence de l'emplacement sur les propriétés riveraines et sur l'environnement serait telle que la fixation de l'emplacement réservé devrait être regardée comme entachée d'erreur manifeste d'appréciation alors au demeurant qu'en raison de sa situation la maison de M. Elissalde subit déjà la circulation passant sur la route départementale dans la traversée du bourg de Pompignac".

## CONSTRUCTIBILITÉ ANNULÉE

La seule demande de Mmes et M. Roux, Elissalde, Juge, Renon... que le Tribunal a retenue est celle qui consiste à annuler la constructibilité de quelques petites parcelles (A3c, N3c). La loi prévoit que "dans les zones naturelles et agricoles ou forestières, le règlement peut déterminer des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels des constructions peuvent être autorisées à la condition qu'elles ne portent pas atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages". Le PLU de 2007 avait créé un certain nombre de ces secteurs, mais de taille trop

importante (jusqu'à 5 hectares), sans limitation, ce qui entraînait la capacité de construire de nombreux bâtiments en pleine campagne. Le PLU de 2013 a réduit ces secteurs, pour les ramener à la capacité de construire une seule maison. Et il en a créé deux ou trois nouveaux dans des quartiers déjà habités, pour boucher des "dents creuses", ou augmenter quelque peu la capacité d'accueil de hameaux existants. Néanmoins, le Tribunal a suivi la demande de M. Roux, Elissalde, Juge... et annulé ces nouvelles dispositions, sans incidence aucune sur le territoire, l'ensemble de ces secteurs ayant été constitués avant le PLU de 2013 ou étant déjà construits.

## CONCLUSION

Malgré un harcèlement procédurier destiné à empêcher le programme de la municipalité de s'appliquer, le Plan Local d'Urbanisme est heureusement conforté et, mis à part le détail formel cité ci-dessus, la démarche de révision est entièrement reconnue, non seulement comme légale, mais encore comme pleinement justifiée face aux nécessités de la vie d'une commune, à la défense de l'environnement, aux besoins d'aménagement durable, à la cohérence des projets, dont on voit à présent la réalisation.

## RENTREE CULTURELLE À POMPIGNAC DU NOUVEAU

La commune de Pompignac possède un atout majeur, avec sa salle polyvalente et ses équipements. Notre commune accueille de nombreuses manifestations culturelles et ce lieu est, par ailleurs, régulièrement sollicité pour divers événements.

L'équipe municipale veut créer une dynamique artistique plus importante en donnant encore plus de variété aux spectacles et aux manifestations.

Le théâtre occupe une place de choix sur la commune. Rappelons l'investissement de Josiane Guillaume au sein de la Compagnie de la Laurence où le théâtre est mis à l'honneur tous les ans lors des Pompignac'tes, et ses nombreux ateliers de pratique théâtrale. Depuis des années aussi, la programmation du



Théâtre des Salinières (voir article sur la prochaine pièce dans ce numéro) propose à Pompignac des pièces d'un registre plus populaire, théâtre de boulevard, vaudeville. Il manquait le théâtre classique. Le théâtre du Pont Tournant a répondu positivement à la demande qui lui a été faite, et pour l'année 2015-2016, il propo-

sera 3 spectacles à Pompignac. Un nouveau partenariat qui s'inscrit dans la durée et impliquera les années culturelles suivantes.

"L'une de nos priorités est d'offrir des spectacles à destination des jeunes, qui attirent aussi leurs aînés. Le théâtre du Pont Tournant et ses pièces classiques

vont permettre aux jeunes Pompignacais de consolider leur culture car lire le théâtre n'est qu'une étape, la représentation est indispensable et la rencontre avec les comédiens est toujours un moment riche d'enseignements", indique Myriana David, adjointe au maire chargée de la culture.

Pompignac soutient aussi les jeunes compagnies. C'est dans cette perspective que les Frères Colle et leur création artistique *Jonglage percutant* ont pu, en préparation du festival d'Avignon, donner à Pompignac, en avant-première, le 8 juin dernier, ce spectacle d'un genre nouveau où acrobaties, arts du cirque, musique et jonglage s'harmonisaient pour créer l'événement sur la commune (voir article dans le Mensuel de juin).

## DÉFI SPORT

# VENEZ TESTER UN MAXIMUM DE SPORTS LE 5 SEPTEMBRE

# Relevez le Défi Sport

> Santé Bien-être

Le Défi Sport arrive à Pompignac pour mobiliser le plus possible de participants à ce challenge national autour du sport et de la convivialité ! Il s'agit d'une animation sportive simple et gratuite que toute commune de la Région Aquitaine peut mettre en place afin de permettre au plus grand nombre de concitoyens de pratiquer, le Jour J, une activité physique et sportive. Chaque commune qui s'inscrit au Défi Sport doit mobiliser le plus grand nombre possible de participants, qui devront effectuer une activité physique, selon le programme établi. Pompignac a choisi de vous proposer ce grand défi le samedi 5 septembre, à la Plaine des Sports. Un rendez-vous convivial pour petits et grands (à partir de 4 ans) autour de la pratique de plusieurs sports qui seront représentés ce jour-là grâce aux associations de la commune : Basket Club Pompignac, Handball, Judo Club Pompignac, Ekilibrio (gym), Tam-Tam (multi-sports), Sport Fitness Pompignacais, Tennis, Pala, Equitation (Les amis de Rhodes). Celles-ci vous proposeront des stands où il sera possible de tester un sport. Pour l'équitation par exemple, des poneys effectueront de courtes promenades autour de la Plaine des Sports pour permettre aux plus jeunes de goûter aux joies de la montée à cheval.

### PLANNING DE VOTRE APRÈS-MIDI DÉFI SPORT :

**Entre 14h et 17h :** Rendez-vous à la Plaine des Sports pour le Défi Sport. Découvrez un maximum de sports (basket, handball, judo, gym, multi-sports, danse, tennis, pala, équitation...) sur le terrain de foot, sur les courts de tennis, sur le fronton de pelote basque, sur le City Stade ou dans le gymnase de Pompignac. Ouvert à tous les âges.  
**17h30-19h :** Olympiades par équipe, les petits comme les grands sont conviés à ce moment de partage autour du sport et de défis tels que le tir à la corde, le tir à l'arc et le ski sur l'herbe...  
**19h :** Pot de l'amitié avec tous les participants au Défi Sport.

Nous vous attendons nombreux puisqu'à la fin de la journée, un comptage du nombre de participants sera effectué pour figurer dans le classement national des villes ayant participé au défi ! **Inscription gratuite et ouverte à tous sur place le samedi 5 septembre à partir de 14h (Plaine des sports).**

L'association des Gazelles Pompignacaises (voir Mensuel de Juillet pour plus d'informations sur cette équipe) tiendra une buvette tout l'après-midi sur le site de la Plaine des Sports.



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

# INSCRIPTION ET PRÊTS GRATUITS

Durant toute l'année, la bibliothèque municipale est ouverte à tous. C'est pourquoi nous vous attendons toujours plus nombreux. Si vous ne la connaissez pas encore : la bibliothèque se situe dans le complexe Arts et Loisirs, Esplanade de Citon. Le fonctionnement en est assuré par des bénévoles : Françoise Benito, Françoise Blanco, Claudette Dartenset, Francette Dedeken, Marie-Joëlle De Pannemeacker, Marie-Agnès Dejean, Marie-France Dautres, Annick Duflos, Maryse Lados, Lucie Fouchet, Henriette Soleil-havoup.

### Cette équipe vous attend :

Mardi : 16h à 18h00  
Mercredi : 16h à 18h00  
Jeudi : 10h30 à 12h  
Samedi : 10h30 à 12 h.  
Pendant les vacances scolaires la permanence est uniquement assurée le mardi de 16h à 18h (ou de 17h à 19h en été).

### L'INSCRIPTION ET LES PRÊTS SONT GRATUITS.

Les enfants et les jeunes ont un espace réservé (table, chaises et poufs) où ils trouvent des albums, des livres dès les premières lectures, des contes, des documentaires, des périodiques (J'aime lire, Images Doc, Les Belles Histoires...) et des BD.

Tout au long de l'année nous effectuons des achats de nouveautés en tenant compte des goûts de chacun afin de mieux vous satisfaire : *Maman a tort*, de Michel Bussi, *La Vie est facile ne t'inquiète pas*, d'Agnès Martin Lugand, *Check-Point* de Jean Christophe Ruffin, *Jules*, de Didier Van Cauwelaert, etc...

A très bientôt et bonne lecture à tous !

### Contact :

**Marie-Agnès Dejean** (responsable),  
tél : 05.56.72.81.12,  
biblio-mairie-pompignac@orange.fr

## LE THÉÂTRE DU PONT TOURNANT LE MALADE IMAGINAIRE À POMPIGNAC

Créé en 1998 à Bordeaux par Stéphane Alvarez, le théâtre du Pont Tournant, devenu célèbre, est un lieu de représentations très actif. Chaque année, plus de trente spectacles professionnels sont représentés : des pièces issues du répertoire contemporain et classique (*Beckett, Molière, Marivaux, Genet, Ionesco, Koltès...*), des spectacles musicaux, des concerts de musique de chambre et de chant lyrique. Le mois de juin est, lui, consacré à la promotion du théâtre amateur.

Le théâtre du Pont Tournant, grâce à sa programmation éclectique, soutient activement le théâtre et plus généralement défend le spectacle vivant. Stéphane Alvarez, comédien et metteur en scène, avec sa compagnie et ses choix artistiques novateurs - mise en scène de 20 000 lieues sous les mers de Jules Verne en 3D, par exemple, inscrit son espace théâtral dans une action culturelle engagée et exigeante où la culture ne se "consomme pas mais se partage". Le 2 octobre, le Pont Tournant se déplace avec sa troupe professionnelle et viendra représenter à Pompignac **Le**



**Malade Imaginaire** de Molière. Représentation en "matinée" (14h30) pour les scolaires (3 €) et en soirée pour le grand public (10 €). **Une mise en scène remarquable et un jeu d'acteurs impressionnant ! A ne pas manquer !**

## THÉÂTRE DES SALINIÈRES NOUVELLE SAISON À POMPIGNAC

Avec déjà plus de 300 000 spectateurs, **"Le Mariage nuit gravement à la santé"** est une comédie, mise en scène par Jean-Philippe Mesmain, qui a conquis le public. Pour cette reprise des représentations du théâtre des Salinières à Pompignac, découvrez l'histoire de Romain, un homme au foyer, viril jusqu'au bout des seins. Il est le

roi du cake aux olives, du ménage méticuleux, et repasse comme personne. Sophie, sa compagne, est une business woman de la pub, complètement overbookée. Chacun y trouve son compte, jusqu'au jour où Micheline, la mère de Romain au caractère bien trempé, et bien décidée à marier son fils, débarque à l'improviste pour rencontrer la

fameuse Sophie.

Avec : Nora FRED, Alexis PLAIRE, Sophie BOIS et Jean-Philippe MESMAIN.

**Vendredi 18 septembre, 21h, salle des fêtes.**

### LA PRESSE :

"A pleurer de rire", Midi Libre  
"Percutant et très drôle", Nice Matin.



## OPPOSONS-NOUS ! MAIS NON, MAIS NON !...

Les élus d'opposition, Francis Massé, Vincent Gibelin, Gérard Sébie, Christelle Le Divelec et Nathalie Papet, ont déposé dans les boîtes aux lettres un papier censé être consacré au rapport de la chambre régionale des comptes sur les finances de la commune. Ils prétendent que ce rapport ne serait pas favorable à la commune "la chambre des comptes au chevet de notre commune", "ce rapport nous rappelle à l'ordre", "comment notre commune en est-elle arrivée à cette situation ?". **Mais non, mais non !** C'est toujours la même rengaine depuis 7 ans, les finances iraient mal, les impôts vont exploser, la commune serait dans une situation catastrophique ! Or que s'est-il passé ? Les finances se portent bien, comme le note la chambre des comptes, la commune a conduit de nombreux investissements, comme la construction de la nouvelle école, attendue depuis des décennies, les impôts n'augmentent pas... On en a soupé des arguments électoraux de mauvais aloi ! Il faut parler sérieusement à présent. Les élections sont passées depuis un an et demi et il s'agit de travailler pour la commune et non pas de continuer dans ses rêves de candidats malheureux. A ce sujet, les élus de l'opposition annoncent qu'ils représentent 46 % de l'électorat ! **Mais non, mais non !** Quand on est élu du peuple, on est l'élu de toute la population : un élu local est au service de la commune, et non pas au seul service du pourcentage d'électeurs qui s'est porté sur une liste au moment des élections. On attendra donc

encore que les élus d'opposition veuillent bien se mettre au service du village de Pompignac, pour répondre à la mission qui leur a été confiée par les électeurs et par la loi qui régit l'action des conseillers municipaux. Au contraire, que proposent-ils : de réduire le budget de la communication ! **Mais non, mais non !** Les Pompignacais sont satisfaits d'avoir tous les mois le bulletin *Mensuel* et ils attendent avec impatience la refonte du site internet de la commune. Pourquoi arrêter ce qui fonctionne bien ? Les élus d'opposition proposent aussi de "transférer l'agence postale vers d'autres locaux communaux", pour pouvoir louer le local actuel de la galerie marchande à un autre commerce ! **Mais non, mais non !** D'abord vers quel autre local communal faudrait-il faire migrer l'Agence Postale Communale ? Y en a-t-il un de disponible ? Où cela ? On ne voit pas. On ne peut pas faire une proposition comme celle-là sans indiquer la nouvelle adresse à laquelle on voudrait voir déplacée l'Agence Postale Communale. Comme il n'y a aucun local disponible, autant dire qu'on veut fermer l'Agence Postale Communale ! Est-ce ainsi que l'on travaille pour le village ? L'Agence Postale est le premier maillon de la chaîne de commerces et de services du centre bourg renouvelé. Elle donne pleinement satisfaction, elle est indispensable à l'arc commercial du centre bourg en cours de constitution, avec la construction imminente du futur centre commercial, l'installation de la pharmacie, de nouveaux commerces... Elle est indispen-

sable à l'offre de services publics du centre, avec la mairie, le futur pôle médical, les écoles... Ejecter l'Agence Postale Communale ! Quelle belle idée ! On a vu aussi que les élus d'opposition veulent empêcher les Pompignacais de déposer leurs recyclables à la Déchetterie Véolia. **Mais non, mais non !** Il y a d'autres solutions pour alléger les finances publiques : voir l'article consacré aux nouvelles dispositions arrêtées par la municipalité au sujet de la déchetterie Véolia. Les élus d'opposition s'attaquent aussi à l'école municipale de musique : "nous trouvons inéquitable une charge de 60 000 € l'an pour l'école de musique, alors que l'ensemble des associations se partagent 17 000 € de subventions". **Mais non, mais non !** Quel rapport entre l'école de musique et les associations ? L'école de musique est un conservatoire municipal, comme la bibliothèque, qui est un organisme municipal, comme les écoles maternelles et élémentaires, qui sont des organismes municipaux, où l'on accueille l'éducation nationale. On ne voit pas en quoi on pourrait comparer les subventions de fonctionnement données aux associations, organismes privés, et le coût de l'école de musique, qui est un organisme public, dirigé directement par la Mairie. Par ailleurs, les élus de l'opposition se leurrent fortement quant à ce que la commune offre aux associations. Les subventions en numéraire ne constituent que l'"argent de poche". Le gros de l'effort est la mise à disposition de locaux, de terrains, l'entretien, la mise à

disposition des personnels, les travaux, les consommations... Rien que le foot, par exemple, pour 46 enfants licenciés pompignacais, coûte 40 000 € par an à la commune, avec l'entretien des locaux et des terrains d'entraînement et d'honneur, sans compter la subvention de 2000 € par an et les investissements importants. Ces investissements supposent le remboursement des emprunts, frais financiers qui sont aussi à imputer au coût que représente le fonctionnement de l'association sur la commune. Non seulement il n'est pas opportun de comparer ce que la commune donne aux associations et les dépenses qu'elle fait pour les organismes publics, mais encore il est indispensable de bien connaître la situation du subventionnement des associations, pour éviter de se perdre dans des chiffres faux et dix fois sous évalués. Les élus d'opposition voudraient diminuer de 11 000 € les dépenses consacrées à l'école de musique. **Mais non, mais non !** On aurait du mal à trouver nulle part en France un conservatoire municipal, qui, pour 170 élèves inscrits, ne coûte que 60 000 € par an ! On voudrait réduire encore le financement de cet enseignement, que l'Etat confie aux communes et qu'elles assument toutes pleinement, vu l'intérêt de la formation musicale ! Que va-t-on faire pour cela ? On va fermer des classes d'instruments ? On va diminuer le salaire des professeurs ? Il n'y a pas d'autres solutions pour réduire les coûts. **Mais non, mais non !** Revenons à des considérations plus sérieuses !

## AGENDA

**VENDREDI 04 SEPTEMBRE // SOIRÉE FESTIVE DE L'ESPACE CITOYEN** - 19 h, vernissage à la Maison des Solidarités, 20h, concert choral à l'église. Entrée libre.

**SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 SEPTEMBRE // FOIRE DE POMPIGNAC** - voir programme dans le Mensuel d'août et dans celui-ci.

**JEUDI 10 SEPTEMBRE // TANGO ARGENTIN** - Reprise du cours donné par Julla et Andrés Clafardini, 19h30 débutants, 20h45, intermédiaires, salle de danse, Arts et Loisirs, esplanade de Citon.

**VENDREDI 11 SEPTEMBRE // CHORALE** - Pot de rentrée, 20h30, Mairie.

**SAMEDI 12 SEPTEMBRE // FESTIVAL DES COTEAUX** - Fargues Saint Hilaire. A partir de 19h.

**DIMANCHE 13 SEPTEMBRE // BAL DE TANGO ARGENTIN** - de 16h à 19h, précédé d'une initiation à 15h, à la Salle des Fêtes. Organisé par Lindo Tango.

**VENDREDI 18 SEPTEMBRE // THÉÂTRE DES SALINIÈRES : LE MARIAGE NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ** - à 21h, salle des Fêtes (voir article dans ce mensuel).

**VENDREDI 18 SEPTEMBRE // CHORALE** - Reprise des répétitions, 20h30, Mairie, salle du Conseil.

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE // GRANDE JOURNÉE NATIONALE "SAUVONS LES COMMUNES"** - Accueil périscolaire de l'école élémentaire. Entrer par la cour de l'école. Permanence des élus, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 20H // CONCERT EN PLEIN AIR** - à la Brasserie des Sports de Pompignac avec le retour du groupe Montana, musique rock blues ! Restauration sur place (moules frites, etc). Pensez à réserver.

**DIMANCHE 20 SEPTEMBRE // SPECTACLE DE CONTES** - par l'équipe des Solidarités, 17 h, salle des fêtes. Entrée gratuite.

**LUNDI 21 SEPTEMBRE // REPRISE DU SCRABBLE** - à 14h à la Maison des Associations.

**MARDI 29 SEPTEMBRE // FORUM DES SENIORS** - à Lignan de Bordeaux, organisé par le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées, de 13h30 à 17h30.

**VENDREDI 2 OCTOBRE // THÉÂTRE "LE MALADE IMAGINAIRE"** - de Molière, par le Théâtre du Pont Tournant - 14h30 scolaires (3 €), 20h30, séance grand public (10 €).

## TRAVAUX

### ROUTE DE LA POSTE

**Vers une meilleure gestion des eaux de pluie et une sécurisation de la circulation piétonne et véhicules.** En cette fin d'été, des travaux sont engagés au droit de la traversée de la route de la Poste par le chemin de la ceinture verte. Ils devraient se dérouler de fin août jusqu'à octobre, sauf contrainte climatique. Ils ont un double objectif : faciliter le passage des eaux sous voirie pour éviter les débordements

de fossés et sécuriser la circulation piétonne et automobile. Dans un 1<sup>er</sup> temps, la commune engage des travaux afin de remplacer les 2 buses passant sous la route de la Poste par un pont cadre. En effet, les buses actuellement en place n'offrent pas une section de passage suffisante au cours d'eau qui traverse la voie et qui reçoit par ailleurs, juste en amont, les déversements des fossés latéraux. Aussi

## CINÉMA



> JEUDI 17 SEPT. / 20h30  
**HUMAN**

Documentaire de Yann Arthus-Bertrand.

À travers les témoignages remplis d'amour, de bonheur, mais aussi de haine et de violence, HUMAN nous confronte à l'Autre et nous renvoie à notre propre vie. De la plus petite histoire du quotidien, jusqu'aux récits de vie les plus incroyables, ces rencontres poignantes et d'une sincérité rare, mettent en lumière ce que nous sommes, notre part la plus sombre mais aussi ce que nous avons de plus beau et de plus universel.

## PROGRAMMATION

> VENDREDI 11 SEPT. / 20h30  
**UNE FAMILLE À LOUER**

Comédie de Jean-Pierre Améris, avec Benoît Poelvoorde, Virginie Efira, François Morel...

> JEUDI 24 SEPT. / 20h30  
**FLORIDE**

Comédie dramatique de Philippe Le Guay avec Jean Rochefort, Sandrine Kiberlain...

> JEUDI 1<sup>er</sup> OCT. / 20h30  
**DHEEPAN**

Drame de Jacques Audiard.

## CINÉ THÉ

> LUNDI 21 SEPT. / 14h30  
**COMME UN AVION**

Comédie de Bruno Podalydès avec Bruno Podalydès, Agnès Jaoui, Sandrine Kiberlain.

> LUNDI 5 OCT. / 14h30  
**PREMIERS CRUS**

Drame de Jérôme Le Maire avec Gérard Lanvin, Jaïf Lespert, Alice Tagliani...

## EN BUS



Le bus communal, qui propose des transports pour 2 € chaque mercredi matin, vous emmènera ce mois-ci au **Marché de Créon**, les 2, 9, 23 et 30 septembre et à **Auchan Bouliac** le 16 septembre. Le départ a lieu à 9h10, place de l'Entre-Deux-Mers.

lors des pluies fortes et soutenues des débordements ont lieu. La mise en place du pont cadre offrira une section de passage plus importante (environ 2 fois plus qu'actuellement) pour assurer un meilleur transit des eaux et évitera donc les risques de débordements. Ces travaux se dérouleront selon les phases suivantes :

1. Mise en place de batardeaux et canalisation provisoire pour dérivation du ruisseau,
2. Dépose des 2 buses et mise en place du pont cadre,
3. Aménagements des abords du pont et réfection de la chaussée.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, à l'issue des travaux de la commune, la Communauté des Communes interviendra (date prévisionnelle : fin septembre) afin de réaliser des aménagements de sécurité. Ils consistent en la création d'écluses associées à la mise en place d'une signalisation verticale et horizontale. Ces travaux seront effectués au droit du pont cadre. Durant toute la durée des travaux, la voie pourra faire l'objet d'une fermeture ponctuelle à la circulation et d'une circulation alternée afin d'assurer la sécurité des hommes sur le chantier et des véhicules.

**Le Mensuel**  
DE POMPIGNAC

Tirage : 1800 ex.

**Publication : Mairie de Pompignac** - Directeur de la publication : Denis Lopez - Rédacteur en chef, conception et mise en page : Vincent Ferreira - Equipe de rédaction : Céline Deligny, Florent Loddio, Myriam David, Françoise Imber, Denis Lopez, Cécile Daydé, Julie Beaudouin. Crédit Photos : Thinkstock  
Mairie de Pompignac - 23, avenue de la Mairie, 33 370 POMPIGNAC / Tél. : 05 57 97 13 00 / www.pompignac.fr  
e-mail : lemensuel@pompignac.fr